



La CCVI souhaite se lancer dans une démarche claire, participative et évolutive de son projet en direction des jeunes :

Au travers de la réunion annuelle d'un groupe « de pilotage » (regroupant tous nos partenaires : Jeunes, Elus, Parents, DDJS, CAF, MSA, BIJ, Mouvements d'éducation populaire, Gendarmerie, Collèges...) nous établirons le constat et évaluerons collectivement les améliorations et réflexions pour faire évoluer notre mission éducative.

Sommaire :

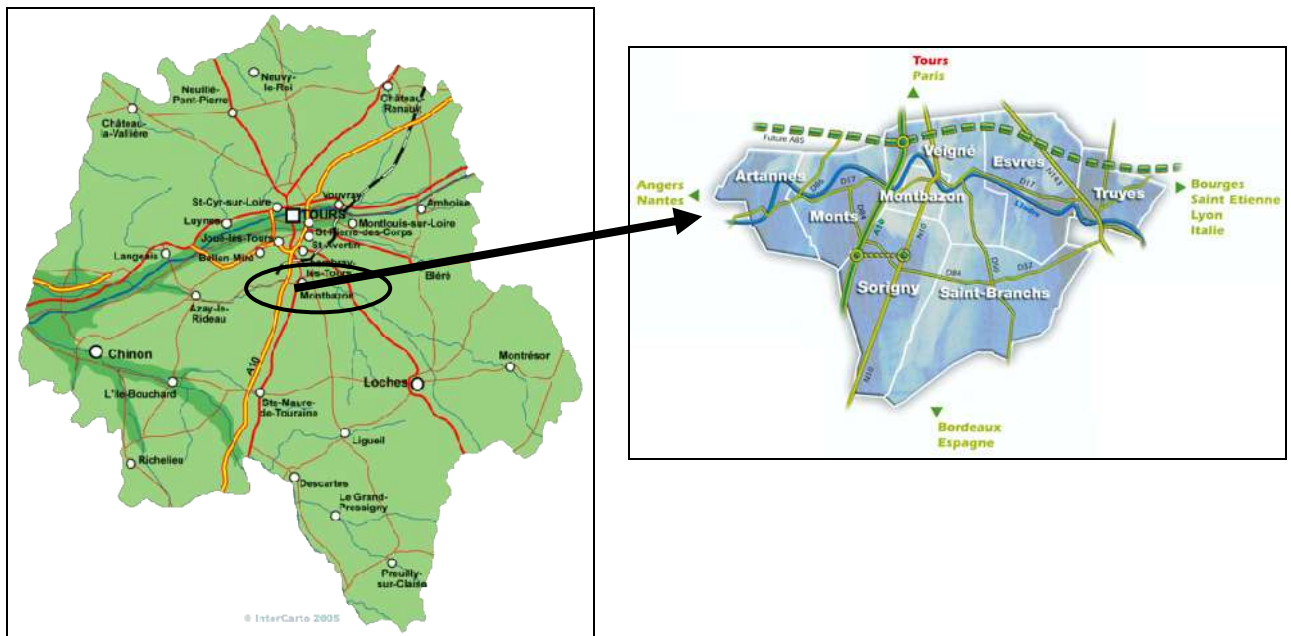
- **Présentation de la CCVI**
- **1996-2009 : Une réflexion éducative en direction des jeunes**
- **2009 : La compétence communautaire :**
 - Les intentions éducatives**
 - Définition d'un Accueil de Jeunes et de l'animateur**
 - Le comité de pilotage**
 - L'évaluation**
- **Les moyens mis en oeuvre**

Doc de travail 31 août 2009

Présentation de la CCVI

A- Présentation géographique

- *Située au sud de Tours et de son agglomération, la Communauté de Communes du Val de l'Indre regroupe 8 communes soit plus de 30 882 habitants.*
- *Sont regroupées les Communes d'Artannes sur Indre, Monts, Montbazou, Esvres sur Indre, Truyes, Saint Branchs, Sorigny, Veigné.*
- *L'ensemble de la CCVI regroupe 6500 jeunes et enfants de 6 à 25 ans (plus de 3 300 6/13 ans, 2000 14/18 ans et 1200 18/24 ans).*



La révision des PLU d'une grande partie des communes nous permet (avec la saturation de l'agglomération) d'envisager un accroissement démographique dans les dix ans à venir.

A- Le territoire :

- **Tissu associatif** : plus de 300 associations sont réparties sur le territoire, une très grande partie d'entre elles cible la jeunesse, les loisirs (sports et culture).
- **Fêtes et manifestations locales** (tournois, brocante, fêtes musicales....) : en moyenne 8 à 14 manifestations chaque mois organisées par les associations ou les mairies sur la le territoire communautaire.

Un tissu certes important, mais qui ne communique pas actuellement et qui reste très local. Difficulté à mobiliser des bénévoles, voire à se renouveler.

Les ressources :

- **Des bâtiments municipaux et intercommunaux** : 8 gymnases, 1 piscine, 7 bibliothèques... (difficulté en matière de gestion de tous ces bâtiments, dont la maîtrise reste très locale, alors que certaines actions –sports sont proposées par le même club sur plusieurs communes)
- Développement économique du ressort de la CCVI
- Plus de 1600 entreprises, indépendants... implantés sur le territoire
- 8 zones d'activités économiques

Mobilité des jeunes

La mobilité est une des grandes difficultés de ce territoire :

- 1 à 5 bus en moyenne traverse chaque commune pour monter en direction de l'agglomération,
- 1 à 2 en moyenne pour aller en direction d'une autre commune de la CCVI.

Les liaisons « fil vert » concernent essentiellement l'axe nord-sud du territoire avec deux lignes : ...Veigné, Montbazou, Sorigny... / ...Montbazou, Veigné, Esvres et Saint Branchs... Une autre ligne dessert Artannes et Monts en direction de Tours.

L'axe est-ouest est assumé par une liaison ferroviaire ...Cormery, Esvres, Veigné et Montbazou... Mais les fréquences et les correspondances semblent insuffisantes, ne permettant pas les déplacements transversaux ouest/est.

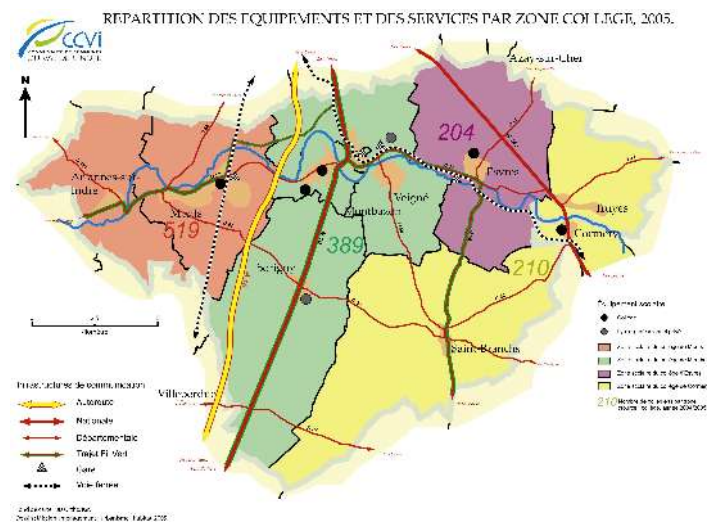
Une majorité de jeunes se déplacent par leurs propres moyens sur le territoire communautaire (scooter, mobylette, vélo...). Trajet maxi en vélo 7 km, et mobylette scooter : 20 km

Les transports scolaires sont gérés en second rang par des syndicats, des associations et Fil Vert.

Veigné et Montbazou disposent d'un mini-bus et d'un car municipal.

Le plus souvent les familles sont sollicitées pour déplacer leurs enfants.

- Les établissements scolaires



4 collèges public implantés sur la zone communautaire :

- Collège de Monts (Monts, Artannes)
- Collège de Montbazou (Veigné, Montbazou et Sorigny)
- Collège d'Esvres (Esvres)
- Collège de Cormery (Saint Branchs et Truyes)

Et des établissements privées :

- Lycée privé Fontiville (Veigné)
- Collège privé Saint Gatien (Montbazou)

1996-2009 : Une réflexion éducative en direction des jeunes

De 1996 à 2006

1996, la politique jeunesse est au cœur des préoccupations des élus locaux :

- la création de conseils communaux de jeunes dès 1996 (Monts, Veigné, Saint Branchs...)
- l'arrivée des emplois jeunes dans les associations (Brachamalo- famille rurale pour Saint Branchs et AJT – association jeunes pour Truyes)
- l'ouverture d'un local à Monts en 1996

Dès 2001 : le tournant des contrats temps libre, les emplois jeunes et la professionnalisation - Les municipalités prennent des initiatives :

- 2001 STAJ, sur Montbazou (avec un emploi jeune)
- 2001 ouverture du local « jeunes » sur Veigné (avec des agents municipaux)
- Renforcement de la politique jeunesse sur Monts
- Tentative d'ouverture d'un local « jeunes » sur Sorigny
- Saint Branchs et Truyes avec une activité associative très forte
- Intervention d'animateurs dans les collèges de Monts et Montbazou

Une grande partie de ces structures accueillent les 12-17 ans.

2005 / 2006 : vers une compétence intercommunale :

- l'arrêt des emplois jeunes (le poids de la masse salariale empêche les communes de pérenniser)
- le public difficile à capter
- des communes qui ne peuvent pas s'équiper
- Esvres/Montbazou se partagent un animateur (création des sources du donjon)

2005 – 2006 – l'entrée en jeu de la CCVI : Constat

2005 : La CCVI décide donc de faire un diagnostic et prend la compétence partiellement en 2006.

Collecte d'informations et réflexions autour d'une politique jeunesse communautaire : - Rencontre de chaque acteur du territoire : élus, associations, parents, animateurs, collègues....

Conclusion et forum autour des premières pistes de réflexions – Novembre 2005 : -

Constat :

Actions locales, au plus proche des jeunes : Une grande partie des accueils « jeunes » ont été fermés, lors de la fin des emplois jeunes, ou lorsque la formation des animateurs (connaissance du public) faisait défaut : un travail de mise en réseau d'animateurs permanents permettrait donc de les soutenir dans leurs actions, définir les problèmes de chaque territoire et trouver des solutions (échanges d'expériences, mutualisation des moyens et compétences).

Le travail d'animation se fera sur du long terme (permettre aux jeunes d'identifier les animateurs, leur savoir faire, et en faire des personnes ressources).

Problèmes de mixité : les publics ne veulent pas forcément se rencontrer sur les mêmes lieux : l'action doit donc se positionner sur plusieurs sites (gymnases, local « jeunes », école...), animer la Commune et n'ont pas seulement le « local physique ». Certains préfèrent se déplacer sur la Commune où habitent leurs amis.

La mobilité :

- **Il est très difficile de passer d'une commune à l'autre.**
- **Les territoires de vie des jeunes dépassent largement leur commune** particulièrement pour les collégiens répartis sur Esvres, Montbazou, Monts et Cormery.

L'action quotidienne doit être réalisée au plus proche des lieux de vie des jeunes dans leur commune

Chaque commune a des volontés politiques et une histoire différentes.

Certaines communes connaissent des problèmes de dégradation, consommation d'alcool et de drogues...

L'accès à l'information sur les pratiques culturelles et sportives doit être plus cohérent : les jeunes ne connaissent pas forcément les actions, manifestations et associations des communes voisines. **La création d'un outil d'information et de valorisation commun doit être envisagée.**

L'attitude « consommatrice » des jeunes, les difficultés à les rendre acteurs, les **publics sont difficiles à capter. Mais il existe aussi un public indépendant qui gère ses loisirs de manière individuelle** (pratique d'activités dans des associations sans vouloir se mélanger).

Afin de ne pas mettre en difficulté les contrats et les politiques locales, il a été jugé préférable de ne pas transférer intégralement la compétence mais d'apporter une réponse égalitaire à chaque commune de la CCVI

Début 2006 : Finalisation du projet de prise partielle de compétence Travail des élus pour déterminer la compétence et ses moyens

Arrêté Préfectoral validant la modification statutaire : Prise de la compétence (partielle)

La compétence communautaire en 2006

Actions communautaires en direction des jeunes de 12 à 20 ans, à savoir :

Elaboration d'un **projet éducatif** communautaire

Coordination par du personnel communautaire spécialisé des actions des différents intervenants (Etat, CAF, MSA, comités d'entreprises ou d'œuvres sociales, collectivités locales, mouvements d'éducation populaire, associations à objet éducatif, culturel ou sportif) pour la mise en œuvre du projet éducatif communautaire

Intervention d'animateurs/éducateurs dans les collèges auxquels sont rattachées les communes du territoire (à titre d'information, à ce jour il s'agit des collèges de Monts, Montbazou, Esvres et Cormery)

Animation et équipement d'un **Point Information Jeunesse (PIJ)** communautaire

mise à disposition des communes qui en font la demande du personnel communautaire spécialisé

Mai 2006 : Prise de fonction du coordonnateur jeunesse - Mission : Aider à élaborer le PE, mise en place d'un PIJ communautaire, coordination des animateurs mis à disposition des communes, travail autour de l'intervention dans les collèges. Cohésion de la politique jeunesse sur le territoire communautaire.

Le projet éducatif : - Fin septembre 2006 : Mise en commun des diagnostics, Réunion de travail avec les élus communautaires et les élus en charge de la jeunesse **4 Octobre 2006**
Ecriture d'un projet de PE et d'un document de synthèse - Conseil communautaire du 26 octobre 2006 **Vote du PE**

Finalité éducative :

Œuvrer tous ensemble afin d'accompagner enfants et adolescents pour leur permettre de devenir des citoyens épanouis, libres et autonomes, capables d'occuper leur place dans la société et de devenir les acteurs de leur évolution.

2006 – 2009 : Le bilan jeunesse

8 accueils de jeunes

8 août 2006 Les animateurs communautaires prennent leur fonction

8 accueils de Jeunes – tous ouverts (6 en gestion Municipale par des animateurs communautaires et 2 en gestion municipale par des animateurs communaux) avec des actions au plus proche des jeunes et en lien avec les attentes locales. Les animateurs sont aussi directeurs de leur structure (*ils gèrent l'administration, les courses, le fonctionnement, la communication, les réunions...*) *Il sont répartis équitablement (en terme de temps d'ouverture) sur chaque commune soit en direct soit en renfort du dispositif existant.*

Une équipe d'animateurs qui travaillent ensemble (se réunissent, échangent au moins une fois par mois) : 4 animateurs Intercommunaux et 3 communaux et 1 coordonnateur intercommunal. 2 communes disposent déjà d'agents municipaux (Monts et Veigné) : les agents intercommunaux renforcent donc l'équipe municipale.

Le temps d'animation n'est pas suffisant.

Un animateur « temps plein » par commune au minimum permettrait un meilleur travail. Le mi-temps sur chaque commune, ne permet pas forcément de s'immerger dans la vie locale

Rappel :

Ce sont les communes qui gèrent en direct les accueils jeunes comme les accueils de loisirs, ce sont donc les communes qui captent les financements de la CAF. Les budgets sont donc octroyés par les communes selon leurs moyens.

Bilan :

Nombre de jeunes réguliers en moyenne : Entre 7 (communes de moins de 5000 habts) et 13 (communes de plus de 5000)

Nombre de jeunes inscrits au total : 360 (mais plus d'une centaine sont déjà passés mais ne sont pas inscrits)

Budget de fonctionnement : entre 400 et 1500 € (communes de moins de 5000 hbts) et 3600 et 5500 (communes de plus de 5000 hbts) – le budget de fonctionnement global (18 200€)

Certaines communes disposent de locaux et ou de budgets inadaptés (éloignés des bourgs, sans téléphone ni informatique, ou même vétustes) – il est donc difficile de convaincre les jeunes d'y venir et difficile d'y travailler.

	Animateurs	
Artannes	½ - ccvi	Ouvert 1 jeudi sur 2, vendredi, samedi
Esvres	½ - ccvi	Ouvert mardi, mercredi et 1 jeudi sur 2
Montbazou	½ - ccvi	Ouvert 1 jeudi sur 2, vendredi, samedi
Monts	2 animateurs et renfort CCVI (1/2 animateur)	Ouvert du mardi au samedi
Sorigny	½ - ccvi	Ouvert mardi, mercredi et 1 jeudi sur 2
St Branchs	½ - ccvi	Ouvert mardi, mercredi et 1 jeudi sur 2

Truyes	½ - ccvi	Ouvert 1 jeudi sur 2, vendredi, samedi
Veigné	1 animateur, renfort de la CCVI ½ animateur	Ouvert du mardi au samedi

Intervention dans les collèges

Depuis Novembre 2006 : Intervention dans les 4 collèges des animateurs communautaires, 3 heures /temps annualisable

Des actions dans les 4 collèges : Interventions FSE, ateliers, boom collège, radio... Plus de 380 jeunes sont venus au moins une fois à ces activités

Animation, pédagogie : (Projet de l'année, fiche action)

- Identifier l'animateur ressource de sa commune
- Proposer à l'établissement un projet d'animation sur l'année (Animer le FSE, Atelier...) en lien avec le projet d'établissement

Dynamisme : (Un temps fort) sur l'établissement ou en lien avec l'établissement - **Exemple :** –boom, action dans l'établissement (intervention extérieure...)

Information : (alimentée par l'informateur IJ) Malle Information importée dans chaque établissement

Le point Information Jeunesse

Décembre 2006 : Dépôt du dossier du PIJ – ouverture du PIJ en février 2007

Février 2007 : Recrutement d'un 4ème animateur, ouverture du PIJ

Un Dispositif d'Information Jeunesse – opérationnel depuis le 1er février 2007

- 1 P.I.J situé à Montbazon (ancienne gare) –

Au plus proche des jeunes :

- Des kiosques dans chaque accueil jeunes
- Des malles collèges
- Des panneaux dans les mairies
- Des animations locales avec des intervenants (soirées, expo...)
- Des thématiques ont été abordées (sexe, alimentation, orientation, jobs d'été, tabac...)
- Des outils ont été créés (livret des associations)
- Un travail avec des partenaires importants (PISE, Mission locale, CIO)

Des outils d'information et de communication : Un journal mensuel (le « c'est arrivé près de chez vous » – créé en août 2006) , le blog (www.ccvj-jeunesse.c.la), un livret Intercommunal des associations et bons plans en direction des 12-25 ans, affiches, flyers...

Communication :

- La presse (41 articles cette année 2008)
- Envois de mails (600 abonnés, élus, parents, jeunes, associations, partenaires...)
- Dépliants, flyers, affiches (à chaque action)

- La reconnaissance de notre travail nous permet de travailler avec de nombreux partenaires et ainsi faire connaître notre métier au plus grand nombre afin d'œuvrer ensemble !

Actions et manifestations

Des projets en cohérence communautaire réunissant les 8 communes (jobs d'été, Tournois de baby, fête du jeu, Rando raid)

24 manifestations /an au proche des jeunes –dans leur ville (fêtes, concerts, boum, tournois de sport, chantiers...) en lien avec nos partenaires locaux (Pise, associations, accueils de loisirs) L'action doit continuer en dehors des structures et investir « la cité ». un budget ciblé pour ces actions serait intéressant. Sur toutes les communes, les concerts, fêtes et manifestations font des moyennes importantes de fréquentation

Des séjours organisés : La pertinence pédagogique, le sens des séjours et l'attente des jeunes sur ce type d'action remporte un grand succès. Week end à la mer, séjours aux « vieilles charrues », au ski (organisé par les communes avec renfort communautaire) et quand ils sont intercommunaux avec le soutien d'une association : rando raid, séjour itinérant roule ma poule.

Actuellement, seules les communes de Monts et Veigné ont la possibilité de partir : 2 animateurs et un budget conséquent. Pour les 6 autres communes, il est donc important de mutualiser les animateurs, de trouver des fonds, des partenaires (organisateur afin de proposer le même prix pour tous, et d'assurer le séjour)-

La participation des jeunes au centre du projet :

- 7 juniors associations (association créée et mise en vie par les jeunes pour développer leurs projets, immersion dans la vie citoyenne, outils pédagogique important)
- 12 projets développés par les jeunes (dont deux séjours)
- 2 conseils de jeunes (Veigné, Monts)- en 2007 et 6 en janvier 2009

Réunion du 9 Juin 2008

Suite aux élections, il était important de faire un bilan et un constat concernant les attentes de nos élus (il s'agit là des attentes et besoins exprimé à cette date par les adjoints à la jeunesse) :

« Vers une participation des jeunes plus importante

- Mettre en place un conseil communal de jeunes, Action autour de la citoyenneté et de la participation - Pourquoi ne pas encourager la création d'un conseil intercommunal de jeunes

L'image des structures

- L'image est négative du fait du rassemblement des jeunes devant ce local. (locaux non adaptés, jeunes bruyants en façade, public difficile, noyautage - Ouverture de temps d'animation en présence des parents (repas champêtre,...)

Manque de temps pour les projets, pas assez de temps sur chaque commune

- L'ouverture doit se faire à temps plein. (manque de moyens financiers)

Améliorer la communication

- (horaires affichés, coordonnées de la structure,...)

Des animations plus pertinentes

- Créer des ateliers dans le local en relation avec les compétences des animateurs

Il faut une corrélation entre les animateurs et le collège auquel il se rapporte (cas de Kevin)

- Permettre l'organisation et la mutualisation des séjours et des manifestations. »

2009 :

La compétence communautaire : voté en Juin 2009, effective au 1^{er} septembre 2009

- élaboration d'un projet éducatif communautaire
 - accueil, avec ou sans hébergement, de jeunes mineurs âgés de quatorze ans ou plus, hors charges immobilières
 - intervention d'animateurs/éducateurs dans les collèges auxquels sont rattachées les Communes du territoire (collèges de Monts, Montbazou, Esvres et Cormery)
 - animation et équipement d'un Point Information Jeunesse (PIJ) communautaire
- coordination par du personnel communautaire spécialisé des actions et relations avec les différents partenaires (Etat, CAF, MSA, comités d'entreprises ou d'œuvres sociales, collectivités locales, mouvements d'éducation populaire, associations à objet éducatif, culturel ou sportif) pour la mise en œuvre du projet éducatif communautaire
- construction, aménagement, entretien et gestion d'un pôle coordination jeunesse communautaire à Artannes sur Indre.

L'objectif général étant :

- **Plus de Cohérence sur le territoire :** fonctionnement (plus clair : Une amplitude d'ouverture plus importante, Des animateurs référant sur chaque accueil, communication et moyens identique, **Mutualisation des moyens et des ressources.**

- **Des Intentions éducatives fortes**

- La création d'un comité de pilotage

Les intentions éducatives

Préambule :

Accompagner nos jeunes de 14 à 20 ans dans leur vie d'adulte doit pouvoir se faire :

- *du collège jusqu'au début de leur vie citoyenne parce que l'âge de l'adolescence est différent selon les individus,*
- *sur leur lieu de vie : leur commune,*
- *dans un lieu adapté à leur attentes et leur besoin social.*

Le projet éducatif territorial vise à : Impliquer les jeunes ainsi qu'informer les parents dans la définition des besoins et la mise en œuvre des actions

- avoir un projet éducatif commun basé sur le principe du partenariat co-éducatif
- assurer la cohérence et la qualité des temps de vie des enfants et des jeunes
- Dans le respect des valeurs républicaines : « **Liberté, égalité, fraternité** »
- constituer une équipe éducative territoriale (comité de pilotage)

Pour les animateurs et les jeunes, il repose sur un socle commun de principes et de valeurs de laïcité garantissant la neutralité et l'égalité entre tous et toutes et à décliner dans tous les espaces éducatifs :

- prendre en considération le jeune dans sa globalité
- apprendre le respect des lois, des règles, des personnes
- inscrire le principe de tolérance, de non-exclusion
- favoriser la découverte, l'initiation, le loisir/plaisir
- permettre la valorisation de soi, de l'autre
- respecter l'éthique sportive
- avoir une attitude positive
- favoriser l'estime de soi, des autres
- avoir de l'humour

Finalité éducative:

Œuvrer tous ensemble afin d'accompagner enfants et adolescents pour leur permettre de devenir des citoyens épanouis, libres et autonomes, capables d'occuper leur place dans la société, de devenir les acteurs de leur évolution et de défendre des valeurs autour de la laïcité, de la solidarité, du respect et de l'engagement*

* Définition de la Laïcité : Qui est indépendant de toutes les confessions.

Les axes :

« Euvrer tous ensemble »

- Favoriser l'émergence de projets en partenariats incluant jeunes/familles/acteurs éducatifs (collège, associations, communes, ...)
- Permettre l'accessibilité de tous à une offre d'activités diversifiées sur le territoire (déplacement, horaires, information, tarif...)
- Participation à la vie associative et sportive
- Porter de l'intérêt à la vie communale, s'investir dans le but de voir sa commune évoluer, fiers et respectueux de leur environnement local
- Sensibiliser et agir dans le cadre de la protection de l'environnement, en accompagnant des actions autour du développement durable
- Favoriser l'inter-généralité avec les différents acteurs (ALSH, écoles, clubs de l'amitié, maison de retraite...)

« Citoyen épanoui »

- favoriser l'ouverture à l'autre par l'écoute, le dialogue, l'observation, tolérant, la responsabilité
- favoriser l'accès à l'information, à « la connaissance », Susciter l'intérêt, la découverte
- Se sentir en sécurité
- favoriser l'acceptation des différences (sociales, religieuses...) en évitant tout jugement de valeur ou d'à priori
- favoriser la valorisation des individus
- être acteur en s'impliquant dans la vie associative, culturelle et sportive de sa commune et de la CCVI
- Développer des valeurs telle que : L'effort, la persévérance, la ténacité, l'écoute, le respect, la responsabilité
- Favoriser le développement de projets locaux.

« Occuper sa place dans la société, défendre des valeurs autour de la laïcité, de la solidarité, du respect et de l'engagement »

- permettre à chacun d'agir pour soi et pour les autres en tenant compte de son environnement et des lois en vigueur
- favoriser la participation, la consultation des jeunes dans les décisions qui les concernent (par le biais des ccj...)
- avoir le droit à l'expression par l'intermédiaire du conseil de jeunes

Accepter les autres dans leurs différences

- Apprendre la tolérance
- permettre à chacun de penser, de s'exprimer librement dans le respect des autres et de ses différences (religieuses, liées aux handicaps, autres...)
- favoriser l'implication des jeunes dans la mise en place d'actions (de solidarité, intergénérationnelles, locales...)
- Favoriser un comportement civique dans la pratique quotidienne
- Rappeler les droits mais aussi les devoirs du citoyen.

Le comité de pilotage

Missions :

- Faire remonter les problèmes locaux, interface avec les communes,
- Évaluer les actions,
- Servir de force de propositions,
- Réguler (réévaluer) le Projet éducatif.

Participants :

Chaque commune nomme trois représentants (politique, technique ou même associatif) en lien avec la jeunesse.

Fréquence des réunions :

- **SEPTEMBRE** : présentation des actions de l'année à venir,
- **JANVIER** : Présentation du budget, présentation des actions,
- **MAI/ JUIN** : Bilan de l'année : seront invités les partenaires institutionnels en lien avec la jeunesse : DDJS, CAF, BIJ, mission locale, parents d'élèves, Principaux de collège...

Évaluation

L'évaluation est appliquée dans divers domaines où des résultats sont attendus mais non mesurables. Elle doit donc mesurer le chemin parcouru.

Chaque année scolaire en Juin devant le comité de pilotage :

- Évaluation des actions et du Projet pédagogique (Quantitatif et qualitatif)
- Sondage auprès des jeunes (identification des services et attentes)
- Temps fort à direction des parents (identification des services et attentes)

Tous les trois ans :

- Évaluation de la situation globale et du Projet Éducatif

Moyens mis en œuvre :

Un projet éducatif Communautaire pour articuler l'action

A- Elaboration d'un projet éducatif communautaire :

- Donner du sens, des valeurs, et des moyens à la compétence communautaire
- Définir le projet, les axes éducatifs et évaluer régulièrement la progression et les actions sur chaque commune et sur la CCVI
- Faire évoluer le projet

B- Coordination par du personnel communautaire spécialisé des actions des différents intervenants (Etat, CAF, MSA, comités d'entreprises ou d'œuvres sociales, collectivités locales, mouvements d'éducation populaire, associations à objet éducatif, culturel ou sportif) pour la mise en œuvre du projet éducatif communautaire

Le poste de coordonnateur doit donc permettre de :

- rendre cohérente l'action communautaire sur l'ensemble du territoire (travail avec nos partenaires, mais aussi les services municipaux déjà existants en matière de jeunesse)
- coordonner le personnel communautaire (suivi des projets, évaluation, formation, gestion)
- suivre avec chaque partenaire la pertinence et les attentes de l'action communautaire
- faire vivre, valoriser et communiquer le projet au plus grand nombre (via des outils de communication et des réunions régulières - site internet, journal papier)
- évaluer et faire évoluer le projet

Au plus proche des jeunes Sur toutes les communes

Animation en direction des jeunes de 14 à 20 sur le territoire du Val de l'Indre

Objectif : *Mise en vie de la commune, favoriser une « identité jeunes »*

Animation en direction de tous les jeunes de la commune :

- rencontre à l'extérieur des structures (Gymnase, plateaux sportifs, lieux publics...) – si prêt gracieux de la commune
- Travail avec les partenaires de la commune (associations, services publics)

Manifestations et soirées sur la commune ouvertes à tous les jeunes : 1 à 2 temps forts / an – dans la salle des fêtes (si prêt gracieux de salles via la commune) – Boom collège, concerts, tournois sportifs

Organisation de séjours courts et Longs déclarés (article R.227-19)

Service facturé aux familles, avec un budget minimum alloué par la collectivité :

- Séjours organisés par le service (limité au budget imparti et à la présentation en commission)
- Séjours à l'initiative des jeunes, charge à eux de monter leur projet et de l'autofinancer

Un panneau Information dans chaque Mairie : alimenté par l'informateur jeunesse

Manifestations Intercommunales : 3 actions possible (avec un budget autonome prévu à cette effet) dans l'année visant à réunir les jeunes du Val de l'Indre autour d'un projet motivé par leurs soins.

Un Sondage sur chaque commune doit permettre d'évaluer les attentes et besoins des jeunes

Un temps fort à direction des parents, sur chaque commune doit être organisé

Animation et gestion d'un accueil de jeune intercommunal (déclaré selon le code 227-1 du CASF – 1^{er} sept 2006)

1 accueil de jeunes disposant de 8 antennes sur le Val de l'Indre
1 déclaration DDJS et CAF
1 budget communautaire
1 règlement intérieur commun

7 animateurs (animateur responsable d'une « antenne » chacun selon l'article 227-19 casf) et
1 coordonnateur communautaire (animateur et Directeur)

Des lieux –accueils jeunes- mis à disposition par les communes (entretien et fluides à la charge de la commune). Ce lieu est gratuit, ouvert à tous (la volonté est bien d'accueillir le plus grand nombre de jeunes possibles sans barrière de prix)

Définition d'un Accueil de Jeunes

Pour le législateur : l'accueil de jeunes est un dispositif qui a été créé en septembre 2006 au niveau national à destination des 14-18 ans.

1. Un local :

L'accueil Jeunes s'organise à partir d'un local bien identifié, pour permettre aux adolescents de se retrouver entre pairs, d'ouvrir un espace de dialogue et de construire leurs loisirs avec l'équipe d'animateurs.

2. Un service permanent et une souplesse d'accueil :

Les jours d'ouverture et les horaires d'accueil sont organisés en fonction des réalités et des besoins sociaux (accueil libre).
Les horaires d'accueil sont plus souples (ex : 14 à 19 heures le samedi, en soirée autour d'animations spécifiques la semaine...)

3. Des animateurs diplômés adaptés au public

4. Un projet pédagogique centré sur l'accompagnement de projets de jeunes

5. Un partenariat avec un Point Information Jeunesse et des associations locales

Animation, pédagogie : (Projet pédagogique) *Un lieu de vie à destination des jeunes*

- Mise en vie d'un local jeunes : création, gestion, proposition d'animations, accompagnement de projets de jeunes
- Travail en liaison avec les partenaires locaux : services municipaux, associations...
- Utilisation des ressources du territoire : Utilisation gymnase, terrain de sports... (ouverture au maximum vers l'extérieur)

Information : (alimenter par l'informateur IJ) *Permettre aux jeunes de trouver l'information les concernant*

- **Un relais information dans chaque local jeune :** Présentoirs avec un ensemble d'informations

Bilan, Evaluation tous les ans fin juillet (recueil de toutes les actions, planning, communications....)

Fonctions d'animateur :

- Ils proposeront :
 - Des animations et activités de qualité, adaptées au public et leurs attentes
 - Un accès à l'information
 - Des actions de prévention
 - Un accueil particulier à ce public (participation à la vie de l'accueil, aménagement de l'espace, convivialité...)
- Ils utiliseront :
 - Les ressources de chaque territoire et celles de la CCVI
- Ils favoriseront :
 - L'émergence et accompagnement de projets de jeunes
 - La participation à la vie de la commune

Responsable de leur antenne :

- Ils assumeront la gestion de leur structure (budgétaire, le fonctionnement et le suivi administratif)
- Ils évalueront régulièrement (réunions hebdomadaire) les attentes de chacun et feront évoluer le projet pédagogique régulièrement.

Annexe : Règlement intérieur



Règlement intérieur de l'accueil jeunes de la CCVI (accueil de jeunes 14-17 ans)

La Communauté de Communes du val de l'Indre,

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le fonctionnement de l'accueil des jeunes 14-17 ans,**

Article 1 – Rôle et définition de l'accueil jeunes

C'est avant tout un lieu de détente et de loisirs où seront privilégiées des activités artistiques, de création culturelle, ludiques et sportives. L'objectif est de laisser aux jeunes la responsabilité de s'intégrer aux activités proposées par l'animateur ou de participer aux jeux en accès libre.

L'Accueil Jeunes est gratuit, soumis toutefois à inscription.

L'accueil est agréé par la Direction de la Jeunesse et des Sports en qualité d'Accueil de jeunes (art r227-1 du code de l'action social et des familles).



Les accueils se font dans les locaux prévus à cet usage.

L'équipe d'animation s'attachera à favoriser l'épanouissement personnel de chacun au sein de la collectivité. Le projet pédagogique élaboré par l'équipe d'animation est à la disposition des parents sur simple demande.

Toutefois, les jeunes majeurs ayant été inscrit peuvent être autorisés à participer, bénévolement à la mise en œuvre d'un projet défini par l'équipe d'encadrement et la collectivité ; un contrat d'engagement volontaire définira les champs d'action.

Article 2: OUVERTURE et HORAIRE

Il s'agit d'un accueil déclaré multistrukture (1 déclaration pour 8 accueils de jeunes)

ACCUEIL EN PERIODE SCOLAIRE

mercredi et samedi de 14h à 19h
mardi, jeudi et vendredi de 17h à 19h

ACCUEIL PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

du mardi au samedi de 14h à 19h

Article 3 : INSCRIPTION - règlement

L'inscription obligatoire ne sera effective qu'une fois l'autorisation parentale et la fiche d'inscription complétées et signées par les parents et le jeune.

→ Sur l'accueil libre, le jeune a donc possibilité de rester le temps qu'il le désire

→ Lorsque le jeune participe à une activité spécifique à laquelle il s'est préalablement inscrit.

ARTICLE 4 : Responsabilités

Responsabilité des jeunes

Tout jeune ne respectant pas les règles de vie en collectivité : incorrection ou violence (verbale ou physique), non-respect des locaux, intrusion d'objet dangereux (objet tranchant, arme), sera exclu temporairement par le responsable de structure ou définitivement par le Président de la CCVI, ou son représentant après avertissement. Les parents seront informés par courrier.

La présence et la consommation d'alcool ou de produits illicites sont strictement interdites.

Aucune somme d'argent ou objet de valeur appartenant aux jeunes ne devront être déposés dans les locaux. La collectivité décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

Responsabilités des parents

Les parents sont civilement responsables des faits et gestes de leurs enfants durant les heures d'ouverture de l'accueil jeunes et des activités proposées. Ils devront s'assurer en conséquence : souscription à une assurance responsabilité civile accident (avec rapatriement, recherches et secours) pour les dommages dont leur enfant pourrait être victime.

La responsabilité du jeune incombe aux parents pendant les trajets allers et retours.

Responsabilité de l'organisateur :

La collectivité s'engage à prendre une assurance pour les activités pratiquées à l'Accueil Jeunes, à accueillir les jeunes dans des conditions d'hygiène et de sécurité conformes à la réglementation. Les animateurs ne sont plus responsables des jeunes en dehors des heures d'ouverture.

Les animateurs présents sont tenus responsables, d'une part, du bon fonctionnement de la structure, et, d'autre part, de la sécurité des jeunes mineurs.

Il est rappelé que l'équipe d'encadrement n'est pas responsable des événements pouvant survenir à l'extérieur des locaux lorsqu'aucune activité n'y est organisée.

A la fin des activités d'animation, les animateurs présents veilleront à ce que les locaux soient remis en état. Lors de la fermeture du centre les responsables devront s'assurer que les locaux ont été bien fermés et, le cas échéant, que les systèmes de sécurité ont été mis en place.

ARTICLE 5 : Santé

L'état physique du jeune doit être compatible avec la vie en collectivité et compatible avec les activités spécifiques qui pourraient y être organisées. Les parents devront signaler dans la fiche sanitaire de liaison tous les renseignements : allergies, asthme, numéros de téléphone d'urgence.

Tout changement de situation ou de coordonnées personnelles doit être signalé impérativement.

ARTICLE 6 : Activités extraordinaires

Sorties : L'Accueil Jeunes propose des sorties payantes à la charge directe des jeunes (bowling, patinoire, cinéma, ...) soumises à autorisation parentale spécifique.

Veillées : L'Accueil Jeunes peut proposer des veillées thématiques soumises à autorisation parentale spécifique et avec des conditions particulières.

Les activités sportives: se font en tenues de sport et avec des chaussures adaptés.

Manifestations : ces activités sont ouvertes à tous les jeunes de la commune et sans autorisation parentale, les parents sont donc responsables du comportement de leurs enfants

Camps / séjours : L'Accueil Jeunes propose des séjours. L'inscription s'effectue à l'aide d'un dossier à retirer auprès des animateurs. Le tarif du séjour est fixé par la CCVI.

ARTICLE 7 : Droit à l'image

Dans le cadre d'activités organisées par l'Accueil Jeunes, les parents sont informés que des photos ou des vidéos peuvent être réalisées et diffusées (blog, affiches, articles). Si les parents ou le jeune le souhaitent, ils peuvent demander, en l'indiquant sur le dossier d'inscription, de « flouter » les supports.

ARTICLE : Accident

En cas d'accident, l'animateur responsable fait appel aux services de secours et avise les parents. Les frais occasionnés par le traitement sont à la charge des familles. Dans l'hypothèse d'une blessure bénigne, l'adolescent sera soigné par l'un des membres de l'équipe d'encadrement.

Une trousse de secours pour premiers soins est prévue à cet effet sur les lieux de fonctionnement des accueils jeunes ainsi que lors des sorties, séjours.

Le :
responsable

signature du jeune

Signature du

Intervention d'animateurs/éducateurs dans les collèges

Auxquels sont rattachées les communes du territoire (à titre d'information, à ce jour il s'agit des collèges de Monts, Montbazou, Esvres et Cormery)

Une convention est donc signée entre les deux parties

Intervention de 2 h / semaine. En accord avec le chef d'établissement, les animateurs devront donc intervenir dans le cadre des foyers sociaux éducatifs ou lors de projets spécifiques :

- identifier nos animateurs et faire vivre notre projet communautaire au sein de chaque établissement scolaire
- permettre à chaque jeune de pouvoir avoir accès à des animations de qualité
- favoriser l'accès à l'information (vie associative, manifestations, faire vivre des débats avec les personnels éducatifs de l'établissement...)
- impliquer les jeunes dans la vie de leur établissement mais aussi de leur commune (en leur permettant de créer leurs projets, participer à la vie de leur commune...)
- évaluer en fin d'année l'action dans l'établissement

Information : (alimenter par l'informateur IJ) Malle Information importée dans chaque établissement

L'Information Jeunesse

Animation, pédagogie : (projet pédagogique) *Ouverture 15h/semaine d'un point information jeunesse sur Montbazou, à l'espace emploi*

- Centraliser, mettre en vie l'information
- Proposition d'ateliers, forums...
- Page Internet spécifique
- Alimenter les relais, malles et panneaux de chaque commune
- Communication des actions jeunesse

Dynamisme : (Actions) 3 Manifestations, temps fort/an, locales ou d'ampleur intercommunales

Développement de projet sur les communes (prévention, information) sur des thématiques précises

Information : Création d'outils d'information locale (via Internet, brochure, livrets...)

Un dispositif d'accès à l'information « centralisé », « éclaté » et « nomade » :

- **Sur chaque accueil de jeunes :** Mise en place d'un relais Information Jeunesse, composé de deux présentoirs disposant d'une information provenant du réseau IJ (Information Jeunesse) – Une fois les problématiques identifiées orientation vers le PIJ ou les services compétents.
- **Dans chaque commune :** Mise en place d'un panneau d'affichage coloré avec une information en direction des jeunes
- **Dans chaque collège :** Mise en place de malles d'information déployées par nos animateurs
- **Organisation de manifestations, élaboration d'outils de communication et d'actions régulières d'information et de prévention**

Un Point Information Jeunesse à l'Espace Emploi de Montbazou, respectant le cahier des charges Information Jeunesse :

- Une information accessible de manière égale pour tous au plus près du milieu de vie des jeunes
- Une information qui répond aux besoins des jeunes
- Une information impartiale, exacte, pratique
- Un accueil gratuit avec selon les besoins un accès à l'auto documentation et à des rendez-vous individuels (anonymat et secret professionnel)
- Un travail avec nos partenaires actuels : Mission Locale, Associations, Pise, Gendarmerie, Collèges, Mairies, AJH...

L'emploi d'un animateur au sein de l'organisation de ce dispositif permet de :

- accueillir le public du PIJ 15h / semaine
- maîtriser le fond documentaire, la gestion des outils, et son actualisation
- aménager les espaces d'information, d'accueillir le public et l'accompagner dans ses recherches
- créer des outils de communication
- travailler avec le réseau IJ
- faire vivre le dispositif sur la CCVI en sensibilisant les autres animateurs, alimentant les fonds documentaires sur chaque commune et dans les malles
- évaluer les attentes des jeunes et l'action d'information sur le territoire

Bilan, Evaluation tous les ans fin juin (via recueil des actions, projets, communications...)